

tenue par Madame TOPSI, magistrate-désignée
En présence de Madame METELLUS, Greffière

08 heures 00

01)	DOSSIER N° 2401659	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire @DALO-Demande l'exécution de la décision en date du 29 février 2024 portant droit au logement opposable

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

02)	DOSSIER N° 2500341	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire @Dalo - demande au préfet de guyane d'attribuer un logement en raison d'une reconnaissance Dalo

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

03)	DOSSIER N° 2500641	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
------------	---------------------------	--

Titre de l'affaire @Dalo : demande au Préfet de la Guyane d'attribuer un logement suite à la décision du 28 septembre 2023 droit au logement opposable

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

08 heures 00

04)	DOSSIER N° 2501022	RAPPORTEUR: Madame Mélodie TOPSI
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire @DALO : Demande l'attribution de logement au Préfet de la Guyane

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

05)	DOSSIER N° 2501140	RAPPORTEUR: Madame Mélodie TOPSI
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire @DALO : Demande l'attribution de logement au Préfet de la Guyane

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

06)	DOSSIER N° 2502177	RAPPORTEUR: Madame Mélodie TOPSI
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire @DALO : Demande l'attribution de logement au Préfet de la Guyane

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

Arrêté le 02/02/2026
Le président du tribunal